

La nomenclature d'activités française

Passage de la NAF rév.2 de 2008 à la NAF 2025

16/09/2026



La nomenclature d'activités française

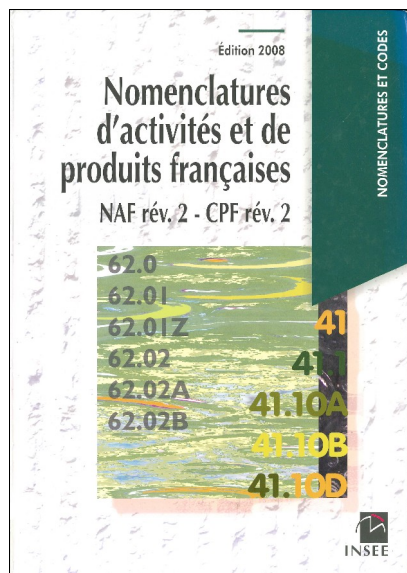
La NAF permet de **classer des activités économiques dans des secteurs d'activité** (Agriculture, Industrie, Construction, Commerce...) et à **élaborer des statistiques** d'entreprises ou d'emploi.

L'Insee attribue un **code activité principale exercée (APE)** à toute **entreprise et à chacun de ses établissements**, à partir de la NAF. Il est utilisé dans le système d'information de différents organismes.

Zoom sur la NAF en vigueur

La NAF actuellement en vigueur est la NAF rév.2 datant de 2008.

La NAF 2008 est composée de 22 sections et 87 divisions. Elle contient 732 codes d'activités.



SECTION A		AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
01	Culture et production animale, chasse et services annexes	
01.1	Cultures non permanentes	
01.11	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
01.12	Culture du riz	
01.13	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
01.14	Culture de la canne à sucre	
01.15	Culture du tabac	
01.16	Culture de plantes à fibres	
01.19	Autres cultures non permanentes	
01.2	Cultures permanentes	
01.21	Culture de la vigne	
01.22	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	
01.23	Culture d'agrumes	
01.24	Culture de fruits à pépins et à noyau	
01.25	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	
01.26	Culture de fruits oléagineux	
01.27	Culture de plantes à boissons	
01.28	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
01.29	Autres cultures permanentes	
01.3	Reproduction de plantes	
01.30	Reproduction de plantes	

43.32 Travaux de menuiserie

43.32A Travaux de menuiserie bois et PVC

Cette sous-classe comprend :

- le montage de menuiseries extérieures en bois ou en matières plastiques
- le montage de menuiseries intérieures en bois ou en matières plastiques, la réalisation de placards, etc.
- le montage de fermetures de bâtiment en bois ou en matières plastiques : volets, portes de garage, etc.
- le montage de portails en bois ou en matières plastiques
- la mise en place de cuisines intégrées ou par éléments, de placards, d'escaliers d'intérieur en bois ou en matières plastiques

Cette sous-classe comprend aussi :

- le montage de cloisons sèches en bois ou en matières plastiques
- le montage de serres, de vérandas pour particuliers
- l'aménagement de combles

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'installation de portes automatiques et de tambours (cf. 43.29B)
- la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (cf. 16.23Z)

Produits associés : 43.32.10p

43.32B Travaux de menuiserie métallique et serrurerie

Cette sous-classe comprend :

- le blindage de portes extérieures et l'installation de portes blindées
- le montage de portes coupe-feux
- le montage de faux-plafonds sur structures métalliques, de cloisons mobiles, etc.
- le montage des fermetures de bâtiments métalliques : persiennes, volets, portes de garages, etc.
- l'installation d'escaliers d'intérieur métalliques

Cette sous-classe comprend aussi :

- le montage de serres, de vérandas pour particuliers

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'installation de portes automatiques et de tambours (cf. 43.29B)
- la pose de ferronnerie décorative (cf. 43.39Z)
- la fabrication d'éléments en métal pour la construction (cf. 25.1)

Produits associés : 43.32.10p

Sommaire



01

Pourquoi un changement de Nomenclature d'Activités Française ?



02

La nouvelle NAF 2025



03

Impact dans le répertoire Sirene



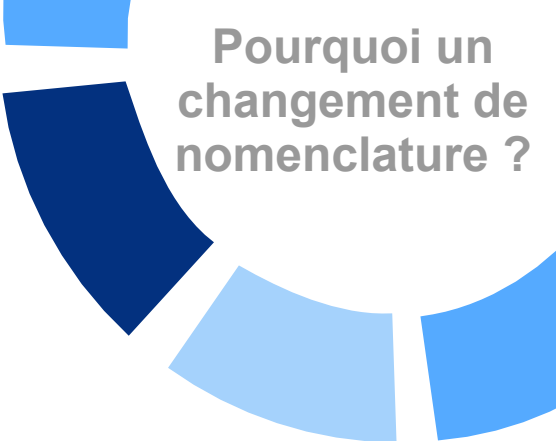
04

Mise en œuvre et calendrier

01

Pourquoi un changement de Nomenclature d'Activités Française (NAF) ?

Pourquoi un changement de nomenclature ?



Pourquoi un
changement de
nomenclature ?

| Le **paysage économique évolue**

- de nouvelles activités émergentes : *influenceurs, installation de recharge pour véhicules électriques, livraison à domicile de repas, ...*
- de nouvelles méthodes de production : *imprimante 3D, ...*

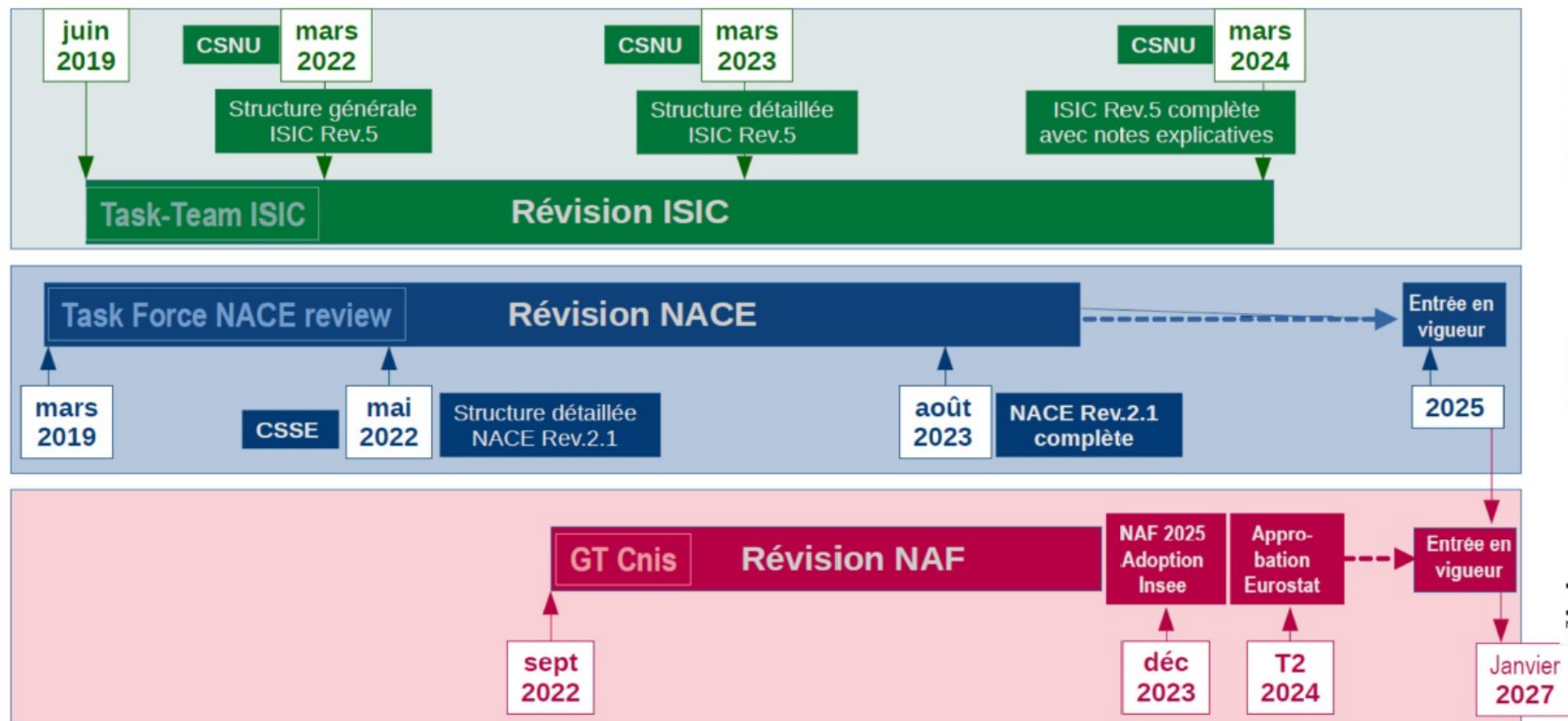
| De **nouveaux besoins d'informations** émergent (*développement durable, économie numérique, ...*).

| Des **corrections / améliorations** à apporter sur la structure et les notes.

=> mise en place d'une nouvelle **NAF 2025**
qui **entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027**

Une opération XXL

Pourquoi un changement de nomenclature ?



The background of the slide is decorated with several large, overlapping, curved shapes in various shades of purple and pink. These shapes are arranged in a way that they appear to be part of a larger, abstract design, possibly representing a stylized sun or a series of connected segments.

02

La nouvelle NAF 2025

Les principaux changements

La nouvelle
NAF 2025

La lettre en 5^{ème} position

Le code en NAF 2025 est toujours composé de 4 chiffres et 1 lettre, mais la lettre est forcément différente => **tous les codes changent !**

NAF 2008 : lettres A, B, C, D, E, F, Z → NAF 2025 : lettres G, H, J, K, L, Y

=> Même si l'activité reste exactement la même, le code qui l'identifie sera différent (nouveau code, parfois nouvel intitulé).

=> Par exemple : l'activité « Pêche en mer » est codée 03.11**Z** en NAF 2008 et sera codée 03.11**Y** en NAF 2025.

Les principaux changements

Évolution du nombre de rubriques :

	Nomenclature 2008	Nomenclature 2025	Différence
Sections	21	22	+ 1
Divisions (2 premiers chiffres)	88	87	- 1
Groupe s (3 premiers chiffres)	272	287	+ 15
Classes (4 premiers chiffres)	615	651	+ 36
Sous-Classes (code entier)	732	747	+ 15



520 codes **univoques** : un seul code possible en NAF 2025

212 codes **multivoques** : plusieurs codes possibles en NAF 2025

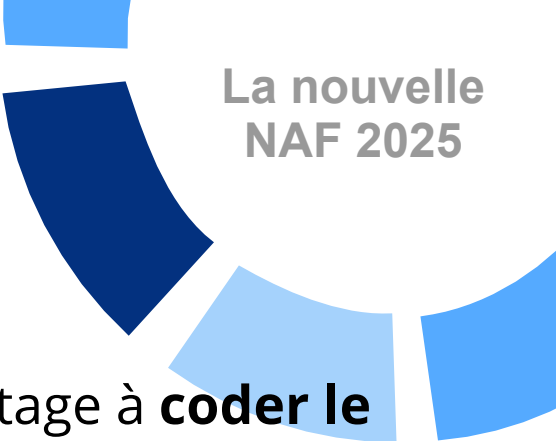
La nouvelle
NAF 2025

Ancienne **section J** scindée en 2

Suppression de la **division 45**

Développement de
l'intermédiation et
autres

Les principaux changements



La nouvelle
NAF 2025

Zoom sur les sections G et J :

- La section « G - Commerce » : la NAF 2025 s'attache davantage à **coder le produit vendu que la manière de le vendre**

=> le code NAF 2008 « 47.91B = vente à distance sur catalogue spécialisé » va disparaître et être « dispatché » selon le type de produit vendu, soit 36 nouveaux codes possibles en NAF 2025 !

Les automobiles et motocycles ne sont plus isolés dans une division spécifique

- La section J est quant à elle scindée en deux

« J – Information et communication » devient « J – Édition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu » et « K - Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique »

Les principaux changements

La nouvelle
NAF 2025

Les activités d'intermédiations : une identification accrue

L'intermédiaire facilite les transactions entre les producteurs/vendeurs et les acheteurs de biens et de services : l'intermédiaire n'achète pas les biens, il ne fournit pas lui-même le service au client final, il se rémunère en prélevant une commission par exemple

Exemples : une agence immobilière, une centrale de référencement de la grande distribution, les Marketplaces (Ebay, Le Bon Coin, Amazon ...), l'intermédiation de services d'hébergement (Airbnb), l'intermédiation de services médicaux (Doctolib)

Activités en expansion depuis plusieurs années (souvent via sites internet ou applications smartphones) => **apparition de 22 sous-classes en NAF 2025 pour l'intermédiation**

03

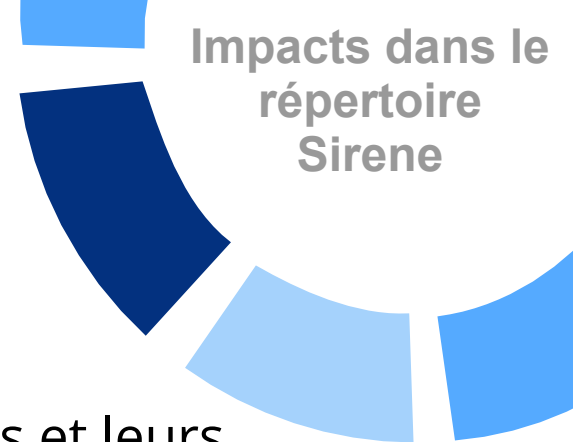
Impacts dans le répertoire Sirene

Le répertoire Sirene

Le répertoire Sirene, qu'est-ce que c'est ?

Le répertoire Sirene contient toutes les entreprises et leurs établissements. Il est mis à jour de façon permanente avec tous les événements qui affectent la vie d'une entreprise (création, modifications, cessation)

À chaque création d'entreprise ou d'établissement, l'Insee codifie l'activité exercée. Une entreprise peut exercer plusieurs activités, mais l'Insee ne va coder que l'Activité Principale Exercée (APE) au niveau de chaque établissement et de l'entreprise, en s'appuyant sur la NAF.



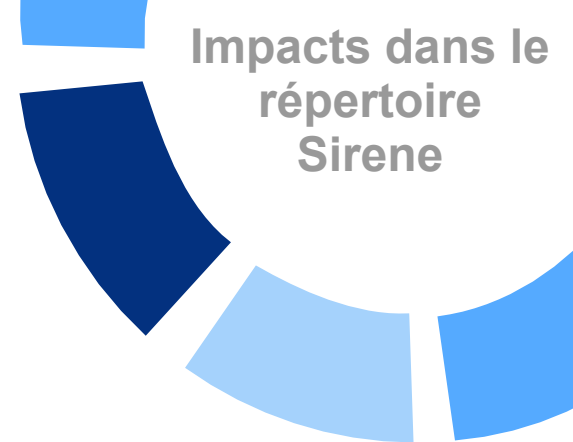
Codification de l'APE en NAF 2025 dans le répertoire Sirene

Pour le flux

Actuellement, la NAF en vigueur est la NAF 2008. Mais au 1^{er} janvier 2027, ce sera la NAF 2025.

=> Depuis septembre 2025, l'Insee code l'APE **dans les deux nomenclatures pour toutes les nouvelles formalités reçues.**

Seul le code en NAF 2008 est visible actuellement via le site Avis de Situation.



Codification de l'APE en NAF 2025 dans le répertoire Sirene

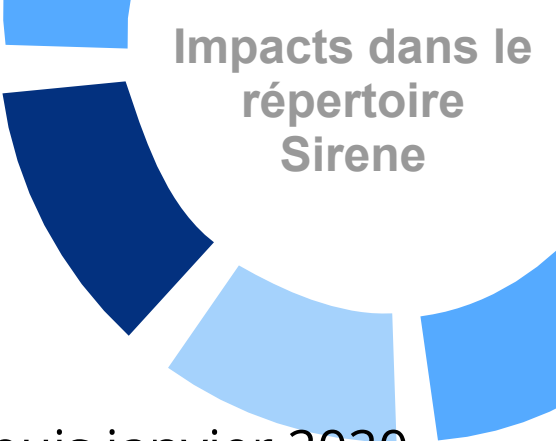
Pour le stock

Pour les entreprises ayant été actives au moins une fois depuis janvier 2020, et qui n'ont fait aucune formalité de mise à jour de leur entreprise depuis cette date, alors leur activité a été recodée automatiquement en NAF 2025 fin 2025 par une importante opération.

=> toutes les entreprises inscrites au répertoire Sirene ont ainsi un code APE calculé en NAF 2025.

Pour rappel, le code APE 2025 est forcément différent du code APE 2008 (au moins au niveau de la lettre).

Donc, au 1^{er} janvier 2027, toutes les entreprises auront un nouveau code APE.



Impacts dans le
répertoire
Sirene

Codification de l'APE en NAF 2025 dans le répertoire Sirene

Pour le stock

Plusieurs sources ont été utilisées pour déterminer le code APE en NAF 2025 pour le stock des entreprises et des établissements :

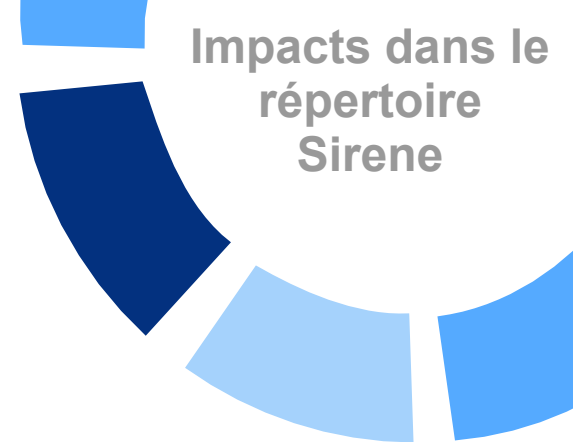
- des enquêtes d'activités réalisées directement auprès de certaines entreprises
- des contacts directs avec des grosses entreprises
- méthode déterministe selon la catégorie juridique de l'entreprise
- des échanges avec des fédérations professionnelles
- le répertoire des professionnels de santé
- des échanges avec des services statistiques ministériels (agriculture par ex.)

Codification de l'APE en NAF 2025 dans le répertoire Sirene

Pour le stock

Mais aussi d'autres données comme :

- l'enseigne ou le nom commercial
- la table de passage NAF 2008 – NAF 2025
- affectation probabiliste



Vérification du code APE en NAF 2025 par les entreprises

Impacts dans le
répertoire
Sirene

L'Insee a recodé l'activité de toutes les entreprises du répertoire Sirene (pour celles ayant au moins eu une activité depuis janvier 2020), soit près de 16 millions d'entreprises et 18 millions d'établissements.

Les entreprises peuvent **consulter** le code APE en NAF 2025 que l'Insee leur a attribué, voire **demandeur sa rectification**, via le site suivant :

sirene.gouv.fr

Un site internet dédié : sirene.gouv.fr

Impacts dans le
répertoire
Sirene



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Insee
Région pour comprendre

Sirene - Code APE 2025

Service de Consultation et rectification du code APE 2025

Bienvenue sur le service Sirene Consultation et rectification du code APE 2025

Avant de commencer

Bienvenue sur le service de consultation des codes APE attribués selon la nouvelle nomenclature NAF 2025.

Cette démarche vous permet de consulter le code APE qui vous sera attribué à partir du 1er janvier 2027 et de demander une modification si nécessaire.

Votre demande sera traitée sous 24h. Ce délai s'applique uniquement aux demandes effectuées en ligne via ProConnect.

ÉTAPE 1

Munissez-vous de votre **numéro SIREN** pour démarrer la démarche.

ÉTAPE 2

Préparez vos **identifiants ProConnect** pour effectuer votre demande en ligne.



Connexion via ProConnect

Un compte ProConnect est nécessaire pour effectuer la demande de modification en ligne. Si vous n'en disposez pas, un formulaire à remplir manuellement vous sera proposé.

Commencer ma démarche →

Consultation et rectification du code APE en NAF 2025

Étape 2 sur 5

Consultation et vérification des informations

Étape suivante : Rectification des codes APE 2025 pour vos établissements

Informations sur l'entreprise



SIREN



Nombre d'établissements actifs

9

Code APE actuel
4791B

Libellé actuel
Vente à distance sur catalogue
spécialisé

Code APE NAF 2025
4775Y

Libellé 2025
Commerce de détail de
parfumerie et de produits de
beauté

04

Mise en œuvre et calendrier

Bascule administrative : au 1^{er} janvier 2027

| Entrée en vigueur des nouveaux codes APE.

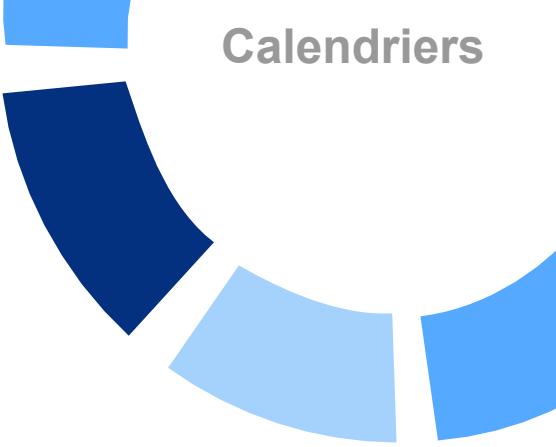
À compter du 1^{er} janvier 2027, toute création ou modification d'entreprise ne donnera lieu qu'à l'attribution d'un seul code APE exprimé en NAF 2025.

| Le code APE en NAF 2008 (Rev.2) ne sera plus diffusé.

Texte de référence : Décret n° 2025-736 du 31 juillet 2025 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits françaises

Bascule statistique : une entrée en vigueur progressive

Calendriers



| Dans les répertoires d'entreprises, dès 2025

- 2025 : nomenclature stabilisée
- Intégration dans les répertoires inter-administratif (Sirene) et statistique (Sirus)
- Recodification de 20 millions d'unités
- Préparation des bases de sondage des enquêtes

| Dans les productions statistiques, à partir de 2026

Double codification disponible

- Dans les fichiers en open data sur data.gouv.fr
- Dans l'API Sirene
- Sur sirene.gouv.fr
- Sur l'annuaire des entreprises

!/ Seul le code APE actuel reste officiellement en vigueur en 2026

Déjà disponible sur insee.fr

Une page dédiée sur la NAF 2025 sur insee.fr

Structure de la NAF 2025
(PDF et xlsx)

NACE Rev.2.1	NAF 2025 sous-classes	Intitulés	n.c.a. : non classé ailleurs
-----------------	--------------------------	-----------	------------------------------

Structure de la NAF 2025

A SECTION A — AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

01 Culture et production animale, chasse et services annexes

01.1	Cultures non permanentes
01.11	Culture de céréales, à l'exception du riz, de légumineuses et de graines oléagineuses
01.12	Culture du riz
01.13	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
01.14	Culture de la canne à sucre
01.15	Culture du tabac
01.16	Culture de plantes à fibres
01.19	Autres cultures non permanentes
01.2	Cultures permanentes
01.21	Culture de la vigne
01.22	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
01.23	Culture d'agrumes
01.24	Culture de fruits à pépins et à noyau
01.25	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
01.26	Culture de fruits oléagineux
01.27	Culture de plantes à boissons
01.28	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
01.29	Autres cultures permanentes
01.3	Reproduction de plantes
01.30	Reproduction de plantes
01.4	Production animale
01.41	Élevage de vaches laitières
01.42	Élevage d'autres bovins et de buffles
01.43	Élevage de chevaux et d'autres équidés
01.44	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
01.45	Élevage d'ovins et de caprins
01.46	Élevage de porcs

Notices explicatives

Section A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

Cette section comprend l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales, incluant les activités de culture, d'élevage et de reproduction des animaux, de récolte du bois et d'autres plantes, ainsi que la production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.

Cette section comprend également l'agriculture biologique, l'aquaculture, la culture de plantes génétiquement modifiées et l'élevage d'animaux génétiquement modifiés.

Cette section ne comprend pas les activités indifférenciées de production de biens de subsistance des ménages, qui relèvent de la classe 98.10.

01 CULTURE ET PRODUCTION ANIMALE, CHASSE ET SERVICES ANNEXES

Cette division comprend deux activités de base, à savoir la production de produits végétaux et la production de produits animaux.

Le groupe 01.5 (Culture et élevage associés) rompt avec les principes habituels d'identification de l'activité principale. Il tient compte du fait que de nombreuses unités agricoles ont une production assez équilibrée de cultures et d'animaux et qu'il serait arbitraire de les classer dans l'une ou l'autre catégorie.

Cette division comprend la culture hors sol des plantes, par exemple en utilisant des méthodes hydroponiques et aquaponiques.

RÈGLE DE MISE EN ŒUVRE

Dans l'agriculture, une situation fréquente où la ventilation de la valeur ajoutée présente des difficultés est celle où une unité fabrique un produit à partir de sa propre production agricole. Par exemple, lorsqu'une unité produit des raisins et fabrique du vin à partir des raisins qu'elle a elle-même produits, ou lorsqu'elle produit des olives et fabrique de l'huile à partir des olives qu'elle a elle-même produites. Dans ces cas, la variable de substitution la plus appropriée est le nombre d'heures travaillées. L'application de cette variable à ces activités verticalement intégrées conduirait généralement à classer les unités dans la catégorie de l'agriculture. Dans le même cas pour d'autres produits agricoles, les unités seront classées dans l'agriculture par convention, afin de garantir un traitement harmonisé.

Cette division comprend également les services annexes à l'agriculture, à la chasse, au piégeage et aux activités connexes.

Table de correspondance NAF
rev.2 → NAF 2025

Table de correspondances NAF rev.2 → NAF 2025

Indicateur de correspondance :
U si correspondance unique : la sous-classe NAF rev.2 renvoie à une seule sous-classe NAF 2025
M si correspondance multiple : la sous-classe NAF rev.2 renvoie à plusieurs sous-classes NAF 2025

Sous-classes NAF rev.2		Contenu commun des sous-classes en correspondance		Sous-classes NAF 2025		Indicateur
Code	Intitulé			Code	Intitulé	
01.11Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	toute la sous-classe NAF rev.2	01.11Y	Culture de céréales, à l'exception du riz, de légumineuses et de graines oléagineuses		U
01.12Z	Culture du riz	toute la sous-classe NAF rev.2	01.12Y	Culture du riz		U
01.13Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	toute la sous-classe NAF rev.2	01.13Y	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules		U
01.14Z	Culture de la canne à sucre	toute la sous-classe NAF rev.2	01.14Y	Culture de la canne à sucre		U
01.15Z	Culture du tabac	toute la sous-classe NAF rev.2	01.15Y	Culture du tabac		U
01.16Z	Culture de plantes à fibres	toute la sous-classe NAF rev.2	01.16Y	Culture de plantes à fibres		U
01.19Z	Autres cultures non permanentes	- la culture de racines et de tubercules, par exemple : les rutabagas et les betteraves fourragères	01.13Y	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules		M
01.19Z	Autres cultures non permanentes	- la culture de trèfle, de luzerne, de sainfoin, de maïs, de lupin, d'autres graminées, de choux fourragers et de produits fourragers similaires - la culture de semences de betteraves et de semences de plantes fourragères - la culture de fleurs - la coupe de fleurs et de boutons floraux - la culture de semences de fleurs - la culture de fleurs vivaces et d'autres plantes ornementales	01.19Y	Autres cultures non permanentes		M
01.21Z	Culture de la vigne	toute la sous-classe NAF rev.2	01.21Y	Culture de la vigne		U
01.22Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	toute la sous-classe NAF rev.2	01.22Y	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux		U
01.23Z	Culture d'agrumes	toute la sous-classe NAF rev.2	01.23Y	Culture d'agrumes		U
01.24Z	Culture de fruits à pépins et à noyau	toute la sous-classe NAF rev.2	01.24Y	Culture de fruits à pépins et à noyau		U
01.25Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	toute la sous-classe NAF rev.2	01.25Y	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque		U
01.26Z	Culture de fruits oléagineux	toute la sous-classe NAF rev.2	01.26Y	Culture de fruits oléagineux		U
01.27Z	Culture de plantes à boissons	toute la sous-classe NAF rev.2	01.27Y	Culture de plantes à boissons		U
01.28Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	- la culture de piments, de poivrons (Capsicum spp.) - la culture d'épices et de plantes aromatiques vivaces et non vivaces • poivre (Piper spp.) • noix de muscade, macis et cardamome • anis, badiane et fenouil en tige qu'importe ou plantes aromatiques • cardelle (Gentiana) • clous de girofle • gingembre • vanille • houblon • cannabis - la culture de drogues et de stupéfiants - le séchage au soleil d'épices et de plantes aromatiques, médicinales et pharmaceutiques lorsqu'il est associé à la culture de ces plantes	01.13Y	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules		M
01.28Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques		01.28Y	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques		M

Merci

Nathalie Delattre
Emmanuelle Smuerzinski

Insee Hauts-de-France

Insee
Mesurer pour comprendre

insee.fr      [blog](#)